

**DIVISION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS**

N/Ref. : DPE/ FT/EF/n°2014-15/022

Affaire suivie par :

Accueil-mutation ☎01 30 83 49 99
Coord.mouv. : ☎01 30 83 43 95
DPE sec : ☎01 30 83 43 01
Fax : 01 30 83 40 27

Diffusion:

Pour attribution : **A**
Pour information : **I**

I	DSDEN		Gds. Etab. Sup.
I	Inspections	I	ESPE
I	CTCM		CROUS
I	CD-CS	I	CRDP
A	Lycées	I	DRONISEP
A	Collèges	A	CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG	I	CNED
A	LPO	I	Etab. Privés
A	EREA		INEP
	MELH	A	UNSS
I	CIEP		APE
A	ERPD	A	DDJS
I	CREPS		CNEFEI
A	DRJSCS	A	CNEFASES
A	Universités	A	INJEP
A	IUT	A	Représentants des Personnels
Autres : CASNAV			

➔ **Ouverture de SIAM :**
du 20/11/14 à 12 heures
au 09/12/14 à 12 heures

- Mouvement GENERAL
- Mouvement SPECIFIQUE
- Mouvement des P.E.G.C.

➔ **Retour à la DPE des confirmations** de demandes pour le mouvement :

- GENERAL : 12/12/2014
- SPECIFIQUE : 12/12/2014
- PEGC : 15/01/2015

Le présent document comporte :

Circulaire 2 pages
Annexes 8



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 19 novembre 2014

Le Recteur de l'Académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directeurs de
CIO

- Pour attribution -

MM. Les Inspecteurs d'Académie,
Directrice et Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale
- Pour information -

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE, DES PERSONNELS D'EDUCATION ET D'ORIENTATION -
RENTREE SCOLAIRE 2015

PHASE INTERACADEMIQUE ET MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL

Réf. : B.O.E.N spécial n° 42 du 13 novembre 2014
Note de service n° 2014-145 du 6 novembre 2014
St Pierre et Miquelon – Mayotte : note de service n°2014-146
Polynésie Française : note de service n°2014-147

Le mouvement national à gestion déconcentrée se déroule en deux phases : une phase inter académique suivie d'une phase intra-académique.

L'objet de la présente note est de signaler à votre attention certaines modalités de la phase inter académique, définies dans le B.O.E.N référencé ci-dessus.

Vous voudrez bien mettre cette circulaire ainsi que le B.O spécial, à la disposition des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation placés sous votre autorité. Il convient d'informer également les agents absents (pour tous types de congés) et les titulaires de zones de remplacement rattachés dans votre établissement, par un envoi à domicile de la circulaire rectorale.

Il vous appartient de remplir et viser la rubrique des confirmations de demandes de mutation, relative à l'ancienneté de poste notamment en APV, et de retourner la totalité des dossiers comportant les pièces justificatives demandées pour le **vendredi 12 décembre 2014 dernier délai.**

Après vérification par les gestionnaires académiques, l'ensemble des barèmes calculés par l'administration fera l'objet d'un affichage sur I-Prof, accessible à partir de <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>, permettant aux intéressés d'en prendre connaissance et éventuellement d'en demander par écrit la

correction, en apportant les pièces justificatives complémentaires, avant la tenue du groupe de travail académique (GTA), émanation des instances paritaires académiques. Les demandes sont à adresser dans les meilleurs délais après affichage des barèmes et au plus tard jusqu'à la veille du GTA (cf. calendrier annexe I).

La phase inter académique du mouvement à gestion déconcentrée comprend :

- le mouvement **inter académique général** des corps nationaux de personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré,
- le traitement national des **postes spécifiques**
- **le mouvement inter académique des P.E.G.C.**

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité,

A compter du 17 novembre 2014,
un service ministériel d'aide et conseil personnalisés sera mis à la disposition des candidats,

Du lundi au vendredi de 8h à 19h
au 0 800 970 018
(appel gratuit, non surtaxé à partir d'un poste fixe)

Une cellule téléphonique académique sera à la disposition des candidats pour toute information sur le suivi de leur dossier

Au 01.30.83.49.99

ou

adresse électronique : accueil-mutation@ac-versailles.fr

D'une part, les informations relatives au mouvement inter académique sont consultables par Internet, sur le « système d'information et d'aide pour les mutations » S.I.A.M. www.education.gouv.fr/iprof-siam et sur le site académique <http://www.ac-versailles.fr> en sélectionnant l'item Personnels de l'Académie

D'autre part, six réunions d'information destinées **aux stagiaires** se tiendront :

Dates et heures :	Discipline, champ disciplinaire ou corps :
Le JEUDI 20 NOVEMBRE de 09h30 à 11h30	Lettres classiques, Lettres modernes
Le JEUDI 20 NOVEMBRE de 14h00 à 16h00	Mathématiques, Sc. Physiques, S.V.T.
Le LUNDI 24 NOVEMBRE de 09h30 à 11h30	E.P.S., C.P.E., Espagnol, Allemand, Chinois, Italien
Le LUNDI 24 NOVEMBRE de 14h00 à 16h00	PLP, STMS, Eco-Gestion, SII, Vente, Biochimie
Le MARDI 25 NOVEMBRE de 09h30 à 11h30	Documentation, Philosophie, SES, Anglais
Le MARDI 25 NOVEMBRE de 14h00 à 16h00	Histoire géographie, Ed. mus., Arts plast., Arts appl.

Au lycée Léonard de Vinci 4, avenue Georges Pompidou -92- LEVALLOIS-PERRET

Je vous recommande de consulter le déroulement précis des différentes opérations du mouvement inter académique repris ci-dessous ainsi que les annexes jointes.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

André EYSSAUTIER